

Contrat Temporaire Snow

Pour des vacances de ski sans soucis!

Vous êtes adepte de la “glisse” et vous ne voulez à aucun prix rater ce rendez-vous tant attendu avec la poudreuse. Mais cette semaine de sports d’hiver comporte des risques, vous le savez.

Nos prestations d’assistance comprennent:

<p>ASSISTANCE AUX PERSONNES</p> <ul style="list-style-type: none">• Frais médicaux à concurrence de 25 000 EUR• Visite d’un proche en cas d’hospitalisation de plus de 5 jours• Retour et accompagnement des enfants et des petits-enfants• Envoi d’un médecin• Rapatriement du malade ou du blessé, de même que des autres assurés accompagnant• Chauffeur de remplacement• Envoi de lunettes, de médicaments et de prothèses• Assistance et informations en cas de décès• Frais de recherche et de sauvetage en montagne• Frais de recherche et de sauvetage sur et en dehors des pistes de ski• Frais médicaux en Belgique suite à un accident à l’étranger	<p>ASSISTANCE AU VÉHICULE (OPTION)</p> <ul style="list-style-type: none">• Dépannage – remorquage – transport du véhicule en Belgique et à l’étranger• Dépannage en cas de panne ou erreur de carburant• Dépannage pour l’ouverture des portes• Hébergement et transport des assurés dans l’attente des réparations• Envoi de pièces détachées• Assistance en cas de vol• Frais de gardiennage du véhicule (jusqu’à 10 jours)• Rapatriement des assurés, des animaux de compagnie, des bagages, des remorques et des bateaux de plaisance• Pas de franchise kilométrique
<p>ASSISTANCE VOYAGE</p> <ul style="list-style-type: none">• Perte ou vol de documents de voyage et de titres de transport à l’étranger• Envoi d’effets personnels en cas de perte ou de vol des bagages• Retour anticipé en Belgique en cas :<ul style="list-style-type: none">* d’hospitalisation ou décès d’un proche* de sinistre grave au domicile en Belgique• Mise à disposition d’argent à l’étranger (jusque 2500 EUR)• Assistance interprète• Assistance en cas de poursuites judiciaires	<p>ASSURANCE BAGAGE ET ANNULATION (OPTION)</p> <ul style="list-style-type: none">• Capital en cas de décès ou d’invalidité permanente (12 500 EUR)• Perte ou vol des bagages (2 500 EUR par famille)• Retard de bagages• Annulation de voyage (3 100 EUR par famille)• Indemnisation en cas de retard• Jours de vacances non consommés• Compensation de voyage en cas d’hospitalisation• Responsabilité civile (dommages corporels et matériels)• Remboursement du ski-pass, bris de skis, vol de skis, remboursement des leçons de ski

Pour plus d’informations au sujet de notre assistance et des montants couverts, merci de vous référer à nos brochures et nos conditions générales.